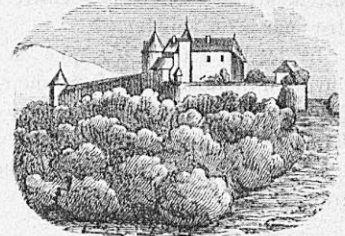




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
» » 6 mois » 2.—
Pour l'Etranger le port en sus.

Prix du Numéro 15 Cts.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des Annonces et Réclames.
Annonces: Pour le Canton 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts. la ligne ou son espace.
Réclames 50 Cts. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

BULLE, le 10 Octobre 1884.

Le journal « LA GRUYÈRE » devant la justice libertarde.

Le N° 19 de notre journal, du 10 mai dernier, contenait un article où l'un de nos correspondants critiquait vivement le cumul de fonctions de M. Duvillard qui retire en même temps les appointements de préfet (environ 5000 fr.) et ceux d'administrateur-délégué du chemin de fer Bulle-Romont (environ 3000 fr.). Notre correspondant estimait avec raison que M. Duvillard ne pouvait être, comme préfet, contrôleur de M. Duvillard administrateur délégué.

Et quels étaient les titres de M. Duvillard à tant de faveurs, ajoutait le correspondant ?

Serait-ce peut-être les services rendus jadis comme syndic de la ville de Bulle qui procurent à l'heureux mortel ce surcroît de faveurs ? A cet égard, si nous consultions un document connu, nous acquerions la preuve que ce fonctionnaire a laissé un triste et coûteux souvenir de son passage aux affaires communales. Par suite de son incurie et de son ignorance de la loi, la Compagnie Bulle-Romont s'est trouvée, un beau matin, exonérée d'une dette de quatre-vingt mille francs, que la ville de Bulle a dû prendre en charge, en son lieu et place. Ce manquement grave, si nous sommes bien renseignés, a été l'objet d'une enquête administrative de la part de M. Musy, préfet de l'époque.

M. Duvillard nous a, en réponse à cette correspondance, fait parvenir deux déclarations signées l'une de M. Spuhler Dénéraz et l'autre de M. Musy, ancien préfet.

Nous avons dit ce que ces déclarations contenaient et nous ajoutions :

M. Duvillard pourra-t-il nier, qu'étant syndic de Bulle, en même temps que membre du conseil d'administration du chemin de fer Bulle-Romont, il ait, avec M. Spuhler, pour la commune de Bulle, en vertu de pouvoirs généraux ne les y autorisant pas spécialement, signé un cautionnement de 84,000 fr. pour l'entrepreneur, M. Burn, qui était déjà insolvable ?

Osera-t-il nier qu'il ait engagé ainsi la commune de Bulle à son grand préjudice, alors que, comme syndic, il devait tout au moins s'abstenir ou faire prendre des garanties ? N'est-il pas constant que la ville de Bulle a dû payer ce

cautionnement par 93,000 fr. et que cette somme a été complètement et irrévocablement perdue pour la commune qu'il administrerait ?

Depuis le 17 mai jusqu'au 16 juillet, M. Duvillard a gardé le silence. Il n'a pas répondu à nos questions.

Mais le 16 juillet, c'est-à-dire trois mois après, une plainte est déposée, dont on ne nous donne connaissance que le 30 août. Pour que l'opinion publique, au jugement de laquelle nous nous référons, puisse se prononcer en connaissance de cause, nous avons résolu de publier les actes de la procédure, les débats et le jugement.

Voici la plainte et les actes ultérieurs :

Bulle, le 16 Juillet 1884.

Au Lieutenant de Préfet de la Gruyère,

Monsieur le Lieutenant,

Les soussignés Louis Spuhler-Dénéraz et Nicolas Duvillard se voient dans le cas de déposer une plainte contre la rédaction du journal « La Gruyère », lequel est signé C. Gillard.

Ce journal, dans son No. 19, dit, en parlant du second d'entre nous, que par suite de son incurie et de son ignorance de la loi, la Compagnie Bulle-Romont s'est vue un beau matin exonérée d'une dette de 80,000 fr. que la ville de Bulle a dû prendre à sa charge en son lieu et place. Puis ce journal a ajouté que ce manquement grave a été l'objet d'une enquête administrative de la part de M. Musy, préfet de l'époque.

Dans son No. 20, le même journal affirme, en défiant de le nier, le fait que M. Spuhler et Duvillard ont, pour la commune de Bulle, en vertu de pouvoirs généraux ne les y autorisant pas spécialement, signé un cautionnement de 84,000 fr. pour l'entrepreneur Burn, qui était déjà insolvable, autrement dit, que de leur chef ils auraient causé du préjudice à la ville de Bulle.

Ces faits constituent le délit de calomnie prévu à l'art. 411 du code pénal et les soussignés se réservent de dicter en tribunal leurs conclusions civiles.

Veillez en conséquence, Monsieur le Lieutenant, donner suite à la présente plainte et agréer l'assurance de notre considération distinguée.

N. DUVILLARD. L. SPUHLER-DENEREAZ.

Du 30 août 1884.

Comparaît sur assignation verbale, C. Gillard, avocat à Bulle, lequel déclare n'avoir rien à changer à ce qui a été dit.

C. GILLARD, avocat

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 30

DENNEY ET TAPOLET

par P. SCIOBERET.

VI.

(Suite.)

— Non, non, rassurez-vous. Il a bien quelques moments... vous comprenez ! mais, en général, il a l'esprit en bon état.

— Bien, bien, bien. C'est chose conclue. Il peut venir quand il voudra. Nous lui taillerons de la besogne.

— A lundi donc et merci. C'est un service que je n'oublierai pas.

— Mais vous plaisantez, monsieur Denney.

— A propos, avez-vous des nouvelles de mon oncle ?

— Non, pas de fraîche date.

— J'espère au moins qu'il se porte bien.

— Pas trop, je crois. Quand on marche sur ses soixante-dix années, ça ne va jamais bien. Vous en ferez l'expérience.

— Hum ! je ne suis pas pressé. Au revoir, monsieur le notaire !

Le lundi matin, Denney arriva ponctuellement à huit heures au bureau du notaire. Le digne homme prenait son chocolat.

— Eh bien ! votre jeune homme ? lui demanda-t-il.

— Il est ici.

— Fort bien ! Au moins il est exact. Faites entrer ! cria-t-il à son premier clerc.

— C'est inutile, dit Denney en souriant, votre nouveau copiste, c'est moi.

— Vous, monsieur Denney ?

— Moi-même. J'espère que cela ne change rien à votre décision ?

— Non, non. Mais, à franchement parler, j'aimerais autant que ce fût un autre.

— Et pourquoi ?

— Eh mais ! parce que vous nous planterez là au milieu d'un acte, au beau premier caprice qui vous passera par la tête ! Ce n'est pas déjà si amusant que d'être copiste !

— C'est ce qui vous trompe, monsieur le notaire. N'ayez aucune crainte à cet égard. Je vous l'ai dit, ce que je veux, c'est une occupation régulière, obligatoire. Ne me refusez pas, vous me rendriez un mauvais service !

— Eh bien, tope là ! nous ferons un essai. Vous avez déjourné ?

— Sans doute.

— En ce cas, passons à l'étude, s'il vous plaît. Souvenez-

Vu ce qui précède, le Lieutenant de préfet ordonne la transmission de la présente enquête à M. le président du tribunal de la Gruyère.

Bulle, le 30 août 1884.

Le Lieutenant de préfet,

J. C. BARRAS.

Le juge soussigné déclare se récuser dans la cause Spuhler-Duvillard contre la rédaction de *La Gruyère*, attendu : 1° que son frère, M. l'avocat Morard fait partie de cette rédaction, que l'imprimerie de *La Gruyère* marche même en son nom ; 2° qu'il est le notaire habituel de M. Duvillard et presque de M. Spuhler (sic) ;

En conséquence et fondé sur les Nos 2 et 3 de l'art 25 du code de procédure pénale, la présente enquête est transmise à M. le Vice-Président Alf. Reichlen, à Bulle, en conformité de l'art. 26 du dit code.

Bulle, le 1er septembre 1884.

Le Président,

LS. MORARD.

C'est donc le vice-président, le cumularde M. Alfred Reichlen, qui est en même temps agent de la Caisse d'amortissement, greffier de la Justice de paix et juge au Tribunal, qui prend en mains la direction de l'affaire. Car il n'est pas le notaire habituel de M. Duvillard, celui-là ; il n'est que locataire dans sa maison.

La cause est assignée sur mardi 7 Octobre.

MM. Duvillard et Spuhler insistent sur leur plainte. MM. les avocats Gillard et Morard se présentent pour la rédaction de la *Gruyère* et disent vouloir prendre la responsabilité de la correspondance parue dans ce journal.

Ils affirment que le correspondant n'a point commis de diffamation, qu'il ne s'est livré qu'à une appréciation de faits certains et de la capacité ou de l'ignorance de M. Duvillard, ce qui constitue le principe même de la liberté de la presse.

M. l'avocat Wuilleret assiste les plaignants. C'est M. l'avocat Robadey qui défend la *Gruyère*.

Mais il ne suffit pas aux plaignants de nous dénoncer à la vindicte du tribunal. Il leur faut de la monnaie : ils demandent 4000 francs de dommages-intérêts. Vrai est-il qu'ils ont la générosité de déclarer qu'ils destinent cette rondelette somme à la fondation d'une buanderie publique à Bulle, dont, disent-ils,

vous qu'à partir de ce moment vous êtes mon esclave !

Denney se fit vite à la routine du bureau. Sa bonne volonté lui valut l'estime et l'amitié de son patron, ce qui ne contribua pas peu à diminuer les ennuis de son noviciat. Quand il faisait mauvais, le notaire le retenait à dîner, afin qu'il ne fût pas forcé de courir jusqu'à Juliens ou d'aller manger à l'auberge.

Ses journées, partagées ainsi entre le travail du bureau et les courses qu'il était obligé de faire de Juliens à la petite ville et de la petite ville à Juliens, lui parurent moins longues qu'il ne s'y était attendu. Les soirées d'hiver lui fournirent l'occasion de faire quelques lectures et surtout de reprendre son code ; enfin il parvint à se plier à cette vie monotone, mais exempte de soucis et de troubles.

Ce serait méconnaître la nature humaine et le caractère incertain du jeune homme, que de supposer que ce changement important dans sa manière de vivre s'opéra sans secousse et sans contradictions. Il y avait bien des moments où cette contrainte lui pesait, où il éprouvait comme un grand vide dans son cœur trop enclin à l'amour et à l'expansion. Le soir quand il rentrait chez lui et qu'il entendait résonner son pat solitaire dans les profondeurs de la maison, il ne pouvait s'empêcher de penser qu'il était bien jeune encore pour mener cette existence de vieux célibataire. Le rêve favori du cœur, celui du bonheur à deux, renaissait involontairement dans sa pensée, mais aujourd'hui que la raison avait pris le pas sur les sens, que le souvenir de sa mère était sans cesse présent à sa mémoire, ce n'était plus Henriette qu'il associait à son existence ; la beauté avait cédé la place à la bonté ; c'était,

la Gruyère.

LE
erge des Halles à Bulle.
ptes pour 1884 ;

levront déposer une dé-
au vendredi 3 Octobre à

LE COMITÉ.

Blanc

chand de fromage de

splendide sur-les Alpes
favorable à proximité de

prix modérés.

ien tenues. — Voitures
[1055

VIS.

dre à très-bas prix un
le livres traitant de
gie, sciences, etc.
PIERRE MICHEL.

x maigre.

vient d'ouvrir un four
e, connue par sa résis-
emps et l'humidité.
es Cardis à Montbovon.

OUER

nd Café-Bras-
ribourg, très bien
ssurée. [1077
bureau du journal.

endre un

CIPÈDE

is, ayant 1.25 mètre de
[1073
bureau du journal.

OUER.

e appartement exposé
osé de cinq pièces avec
e à lessive.

ouvant servir de bureau.
reau du journal. [1001

ndre une SCIERIE

ges, près Bulle.
journal indiquera.

éliers.

és se recommandent à
ic de la ville et de la
ous les travaux concer-
els que fabrication
x neufs en catel-
rs, ainsi que four-
ifs dans les dimensions
tions de tous genres,
une construction solide
très modiques.

rthaler & Blau,
OÉLIERS A BULLE.

OUER

ant servir de bureau
avec grande vitrine
meublée, les deux situés
sée de notre bâtiment,
e. [945

Glasson frères.

RNIÉS.

sonnes affectées de her-
ouveront sûrement du
employant mon produit
ents par correspondan-
gratis en s'adressant à
du journal ou à Krüsi-
n herniaire, à Gais, Ct.
sse) H 1427 X [784

ruyère. Gérant: Ch. Morel

naïvement, le besoin se fait sentir. — Serait-ce peut-être pour laver leur linge?

La lessive Phénix n'a qu'à se bien tenir. Celle Duillard-Spühler va lui faire une rude concurrence. Que n'ont-ils demandé encore 4000 francs pour fonder un institut ou un pensionnat de lessiveuses ou de lavandières? Ce n'était rien de plus; il fallait faire grand.

LE LAIT,

sa manipulation et ses produits.

V.

Avant de poursuivre notre étude, nous donnons à titre de curiosité la moyenne des matières organiques et inorganiques qu'on observe dans le lait de la femme et des animaux herbivores domestiques. En ce qui concerne celui des carnivores, il renferme une plus forte proportion de matières grasses et il se caractérise aussi par un manque complet de sucre de lait.

Nous empruntons cette analyse et les remarques qu'elle suggère au savant et consciencieux ouvrage de M. A. Pagen.

COMPOSITION DU LAIT DE	Femme		vache		chèvre		brebis		ânesse		cavale	
	100,00	0,06	100,00	0,15	100,00	b	100,00	b	100,00	b	100,00	b
Eau	89,54	86,50	85,60	82,00	90,50	89,43						
Substances azotées [caséine, albumine, matière soluble dans l'alcool]	3,30	4,30	4,50	8,00	1,70	1,62						
Lactose [Sucre de lait ou lactine]	3,71	5,20	5,80	4,50	6,40	0,75						
Beurre [ou matières grasses]	3,34	3,70	4,10	6,50	1,40	0,20						
Substances colorantes: colorante, colorable, aromatique.	traces	id.	id.	id.	id.	id.						
Sels insolubles: Phosphate de chaux, de magnésium, de fer, chaux combinée à la caséine.	0,15	0,25	a	a	a	a						
Sels solubles: Chlorure de potassium; sel marin [ou chlorure de sodium] Phosphate de soude et soude.	0,06	0,15	b	a	b	a						

Dans ce tableau, la note a signifie que les sels insolubles de cette analyse ont été pesés avec les matières azotées; ils formaient de 1,5 à 2,5 p. 100 et la note b veut dire que les sels solubles ou alcalins

en un mot, le doux regard de Marianne qui illuminait sa solitude.

— Mon ambition n'est pas de briller dans le monde! se disait-il un jour, avec un sérieux qui eût fait rire tout autre. A quoi me servirait d'épouser une personne belle, spirituelle ou riche? Le cœur n'a rien à faire de ces qualités-là. Elles n'ont de valeur que relativement à la société; par conséquent elles sont du ressort de la vanité. Qu'un homme épouse une femme de cette catégorie, c'est moins pour lui-même que pour faire envie aux autres; c'est pour entendre dire quand il passe, sa femme au bras: quelle belle femme! Il s'imagine que c'est son éloge que l'on fait. Pauvre fou! Enfoncez une perle; elle vous sera d'un grand usage! Non, non, mon cher Denney, ce qu'il te faut, ce n'est pas une femme pour les autres, c'est une compagne pour toi seul; une bonne petite femme qui aime ta solitude, mais la trouble pas: une active ménagère qui soigne ton dîner, tes poules, ton linge, et tes rhumatismes, quand tu en auras, mais qui ne s'inquiète pas de ce qui se passe au-delà de la grille de la cour. Encore une chose qu'il me faut réparer; je n'y songeais déjà plus. Oni, un bon cœur de femme, douce, raisonnable et modeste, une Marianne, quoi! Au moins elle t'amerait, celle-là! Si seulement elle était un peu plus jeune! C'est un malheur pour toi que tu t'appelles Denney, que tu aies la première maison de Juliens et un oncle millionnaire. Tu n'es plus libre, tu es obligé comme si tu étais noble. Que dirait le public si tu épousais Marianne? Il y verrait une sottise, une faiblesse! On ne peut pourtant rien faire sans ce damné public! Il faut qu'il fourre son nez partout. Vilaine bête, va!

(A suivre.)

sont restés avec la lactose; ils formaient de 1 à 2 p. 100. Dernière remarque: ces analyses remontent à une trentaine d'années.

Les déductions à tirer du tableau précédent sont les suivantes: a) que le lait est le type de l'aliment le plus complet et le plus parfait, soit qu'il doive servir au développement du nouveau-né, soit qu'il doive entretenir la vie de l'adulte; il est en effet le plus approprié à tout notre organisme; en d'autres termes, jamais une personne qui ne recevrait pour toute nourriture que du lait, ne subira soit la faiblesse soit la langueur causées par l'inanition. On comprend dès lors que ce liquide à la fois si utile et si précieux puisse former la base de l'alimentation des peuples bergers et les *armaillis* forts et vigoureux qu'on rencontre dans nos montagnes sans la preuve convaincante et manifeste que l'affirmation ci-dessus est justifiée.

On observe en outre dans le lait:

b) une forte quantité d'eau, et on sait que ce liquide fait partie de tous nos aliments, de nos tissus, de nos sécrétions comme de nos excréments;

c) des substances azotées dans la même proportion que les tissus de notre corps; ces substances sont tour à tour appelées à concourir soit à leur formation soit à leur entretien, et cette transformation s'appelle la digestion; la portion azotée des excréments a aussi la même origine;

d) une matière sucrée qui éprouve au contact de l'air une combustion lente; c'est, en d'autres termes, l'acte de la respiration, dont le but est d'entretenir la température normale du sang;

e) une substance adipeuse qui sert à former la graisse indispensable à un aliment digne de ce nom; celle-ci concourt à favoriser aussi la combustion lente dont il vient d'être question;

f) des matières colorantes pour entretenir la coloration de nos organes, et la présence de parties aromatiques flatte notre goût tout en stimulant notre appétit;

g) des sels calcaires et magnésiens servant à former et à entretenir la partie osseuse de notre corps et des sels alcalins concourant à donner la rapidité à cet aliment, et cette saveur est à son tour éliminée par les excréments si le lait fournit encore à nos tissus organiques le soufre et le fer dont ils ont besoin. Ce dernier se retrouve sous forme de traces d'oxide de fer;

i) il renferme encore quelques gaz non encore bien déterminés par la science; on sait seulement que l'acide carbonique y domine et qu'il contient 7 à 8 fois plus d'azote que d'oxygène. En volume, le lait de vache est beaucoup plus riche en gaz que celui de chèvre, par exemple, puisque le 1er en contient en moyenne 7,5 p. 100 et le 2me 3 p. 100 seulement. On a encore observé que le lait de vache contient en volume de 75 à 90 p. 100 d'acide carbonique et le lait de chèvre 55 p. 100. (A suivre.)

CONFÉDÉRATION

Tir fédéral. — Des 150,000 actions émises, 124,000 ont déjà été souscrites.

Epizooties. — L'ouverture de la ligne de l'Arberg, en mettant la Suisse en communication directe avec l'Autriche-Hongrie, a augmenté les dangers d'introduction des épizooties, qui règnent à l'état latent dans certaines contrées du Bas-Danube. On fera bien d'exercer à la frontière une surveillance rigoureuse. Ainsi on annonce que du bétail roumain atteint de la peste bovine, a été amené au marché de Presbourg. Le ministère hongrois a pris toutes les mesures commandées par les circonstances.

Sociétés. — La fête des instituteurs suisses a eu lieu dimanche à Bâle; environ 1250 instituteurs primaires avaient répondu à l'invitation du corps enseignant bâlois, dont l'accueil, dit-on, a été des plus cordial. Un des premiers actes de la fête a été, samedi soir, la visite au monument de Saint-Jacques, illuminé par des feux de Bengale. Grande réunion au Casino, et discours de réception de M. le conseiller d'Etat Burckhardt, directeur de l'instruction publique.

Pendant ce temps, les maîtres aux gymnases suisses étaient réunis en assemblée générale annuelle à Baden. Environ 60 membres de la Société étaient présents. Plusieurs rapports ont été présentés par MM. Fröhlich, d'Aarau, Welti, de Winterthour, Finsler, de Zurich. Le banquet a été très-animé. Des toasts ont été portés par MM. Wirz, recteur, président actuel de la société, le professeur Hug, l'inspecteur scolaire de Chavannes, les professeurs Blummer et Hunziker.

La prochaine réunion annuelle aura lieu à Fribourg sous la présidence de M. le professeur Koller.

Berne. — Le nombre des aliénés est si grand dans le canton de Berne que l'on se verra obligé de construire à Munzingen un nouvel asile pour ces malheureux. Les établissements publics et particuliers sont encombrés.

Schwytz. — Le syndic de la commune de Sattel a été condamné pour malversations, s'élevant au chiffre de 533 fr., à trois mois d'emprisonnement, 200 fr. d'amende, cinq ans de privation des droits civiques, aux frais du procès et à la restitution des sommes indûment acquises.

Appenzell. — Il paraît qu'il y a dans le canton d'Appenzell tellement de chamois, surtout dans les districts francs, que les dommages causés par ces gracieux animaux commencent à être assez considérables. Le gouvernement a dû s'adresser au Conseil fédéral pour demander l'autorisation de faire la chasse. Vingt-quatre Nemrods se sont mis en route et viennent de faire un véritable massacre de chamois.

Saint-Gall. — Victor Hugo, accompagné de ses deux petits enfants, Georges et Jeanne Hugo, de M. et Mme Lockroy et de M. Naquet, sénateur, a quitté Ragatz, après un séjour de six semaines, pour se rendre à Paris.

Argovie. — Quatre wagons ont été mis en pièces et trente-deux brebis tuées dans une rencontre de trains à Wettingen entre le train direct qui partait de Zurich lundi à 6 h. 40 du matin et un train de bétail.

CANTON DE FRIBOURG

La foire de lundi à Fribourg a été très favorable à l'agriculture. Une énorme quantité de bétail avait été amenée sur le champ de foire. De nombreux marchés se sont conclus à des prix avantageux. La recette a été excellente pour nos campagnards. (Journal de Fribourg.)

Le tribunal militaire de la II^e division a condamné le soldat Jaquet, de la 4^e compagnie du bataillon 16, à 10 mois de prison, 5 ans de privation de droits civiques et aux frais pour un premier vol de 5 francs et un second de 23 francs, commis au préjudice d'un camarade.

Le Greffe du tribunal de la Veveyse nous fait tenir une déclaration de repentir et d'amende honorable du sieur T. Jonneret qui nous adressait des correspondances de la Veveyse sous le nom de guerre: Pierre Dussel. Nous accusons réception de cette pièce à M. le greffier Mossior.

GRUYÈRE

Les examens pédagogiques des recrues.

Depuis la nouvelle organisation militaire, on ne se contente plus de contrôler si le citoyen suisse a la taille réglementaire, si son thorax est assez développé, si ses pieds sont bien formés; on veut aussi savoir si le futur défenseur de la patrie sait lire, écrire et calculer, s'il connaît les premières notions de géographie et l'histoire de son pays.

Que de tristes révélations, que d'amères déceptions ces examens n'ont-ils pas engendrées!

Tel canton, fier de son collège et de son école normale, qui dépensait des sommes relativement fortes pour l'instruction publique et dont le corps enseignant, dans ses assemblées annuelles, se cassait mutuellement l'encensoir sur le nez, au cri: « Il n'y en a point comme nous, » ambitionnait, à juste titre, une des premières places. Mais, hélas! ce canton qui a compté parmi ses pédagogues un P. Girard, n'a occupé jusqu'à ce jour que le bas de l'échelle, en compagnie de nos chers amis d'Uri et du Valais. On n'en revenait pas.

La Direction de l'Instruction publique, les inspecteurs scolaires, les instituteurs, dans leur suffisance, s'écriaient à l'unisson, c'est impossible.

Il fallait pourtant donner une explication aux populations blessées dans leur amour-propre. On suspecta alors l'impartialité des experts fédéraux; on les accusait d'intimider à dessein les recrues, d'en vouloir aux cantons catholiques et surtout au plus catholique de tous, au canton de Fribourg.

Les examens étant publics, le directeur de l'instruction publique chargea des personnes du corps enseignant de remplir le triste rôle d'espion et de surveiller les experts fédéraux afin de les convaincre de partialité. Mais voilà des années que les examens se font et jamais on n'a pu signaler un seul fait à l'ap-

pui de cette gr... des cantons ca... constamment p... tout aussi catl... aussi pour réfu...

On dut enfi... toires ne valai... le défaut de la... truction donno... pas suffisante... les régents n'é... sion, qu'au lieg... gnement, ils e... moins lucrativ... greffier de just... commune etc.,... électoraux du... observation qu... l'école ne touc... d'oublier le pe...

Pour reméd... teur de l'instru... tude, circulair... ment le même... tes émanant d... de donner des... mais cela ne... mois de l'anné... dant des aga... etc.; un dir... écoles et contr...

Aussi, malg... de l'instructio... efforts de quel... nous-nous enc...

Dans le cou... appelées à sub... résultat? Avo... n'osons l'espér... faudrait chang... que de fond... Hauterive on... électoraux; et... d'en haut, com...

En attendan... fiteront, des qu... ter leur géogr... de l'honneur d... vos efforts pou... un rang honor... fribourgeois, n... ments scolaire...

En contribu... l'inspecteur P... Fribourgeois... plus arriéré d... toyens des val... yère, rappelez... vous a taxé d'... Y a trois ans... putés au Gran...

Election

Nous appre... tions et Cercle... dissement féd... Glâne et la Ve... jeudi prochain... titude à prend... Si Monsieur... dature, la Gru... aux urnes afin... magistrat cont... vernement.

Nécrologie.

et d'amis acco... d'Oex, la dép... préfet, receve... dant une carriè... ans, M. Berthe... s'était acquis... d'une influenc... Il comptait... aussi bien que... et homme de... aide à ses com... connu le souve... Paix à ses c... Sur sa tomb... poète Glasson...

Patrie, bien... Gruyère. T'aimeront-il...

A l'occasion... Bulle, la C^o B...

elle aura lieu à Fribourg professeur Koller.

s aliénés est si grand l'on se verra obligé de nouvel asile pour ces malades publics et particuliers

e la commune de Sattel ersations, s'élevant au mois d'emprisonnement, de privation des droits et à la restitution des

qu'il y a dans le canton mois, surtout dans les mages causés par ces ent à être assez considé- lù s'adresser au Conseil isation de faire la chas- sont mis en route et massacre de chamois. Hugo, accompagné de ses et Jeanne Hugo, de M. juet, sénateur, a quitté six semaines, pour se

ons ont été mis en piè- es dans une rencontre e train direct qui par- du matin et un train

Fribourg

g a été très favorable à quantité de bétail avait e foire. De nombreux prix avantageux. La nos campagnards. Journal de Fribourg.)

Il^e division a condamné pagnie du bataillon 16, privation de droits ci- remiel vol de 5 francs mmis au préjudice d'un

Veveyse nous fait tenir et d'amende honorable ous adressait des cor- ous le nom de guerre : ons réception de cette

ÉRE

Élection des recrues.

ation militaire, on ne se le citoyen suisse a la chorax est assez déve- formés ; on veut aussi de la patrie sait lire, les premières notions son pays.

que d'amères déceptions endrées !

ège et de son école nor- mes relativement fortes et dont le corps ensei- gnement, se cassait mu- nez, au cri : « Il n'y tionnait, à juste titre, Mais, hélas ! ce canton agogues un P. Girard, e le bas de l'échelle, en d'Uri et du Valais.

on publique, les inspec- s, dans leur suffisance, possible.

une explication aux pou- amour-propre. On les experts fédéraux ; on ssein les recrues, d'en es et surtout au plus de Fribourg.

s, le directeur de l'ins- es personnes du corps te rôle d'espion et de x afin de les convaincre années que les examens gnaler un seul fait à l'ap-

pui de cette grave accusation à l'égard des recrues des cantons catholiques. Le rang honorable occupé constamment par les cantons d'Obwalden et de Zoug, tout aussi catholiques que le nôtre, n'était-il pas là aussi pour réfuter cette sottise ?

On dut enfin reconnaître que toutes ces échappatoires ne valaient rien et qu'il fallait chercher ailleurs le défaut de la cuirasse. On constata alors que l'instruction donnée dans nos écoles primaires n'était pas suffisante, que dans beaucoup, beaucoup d'écoles les régents n'étaient pas à la hauteur de leur mission, qu'au lieu de vouer tout leur temps à l'enseignement, ils cumulaient plusieurs fonctions plus ou moins lucratives ; les uns étaient officier d'état civil, greffier de justice de paix, sacristain, secrétaire de commune etc. et à peu d'exceptions près, tous agents électoraux du gouvernement. On fit aussi la triste observation que les jeunes gens, une fois hors de l'école ne touchaient plus un livre et avaient hâte d'oublier le peu qu'ils avaient appris.

Pour remédier à cet état de choses, notre directeur de l'instruction publique lança, selon son habitude, circulaires sur circulaires qui eurent naturellement le même effet négatif que toutes les précédentes émanant de cette autorité. Car il ne suffit pas de donner des ordres, il faut veiller à leur exécution ; mais cela ne se fait pas en jouant, pendant trois mois de l'année, à l'américain, à Berne, ou en présidant des agapes libertardes à Posieux ou Estavayer etc. ; un directeur consciencieux aurait visité les écoles et contrôlé ses inspecteurs et régents.

Aussi, malgré toutes les circulaires de la direction de l'instruction publique et malgré tous les louables efforts de quelques rares inspecteurs scolaires, occupés-nous encore le 23me rang.

Dans le courant de ce mois nos recrues seront appelées à subir un nouvel examen. Quel en sera le résultat ? Avons-nous fait un pas en avant ? Nous n'osons l'espérer, car pour obtenir un bon résultat, il faudrait changer notre rouage de l'instruction publique de fond en comble. Il faut, avant tout, qu'à Hauterive on fasse de bons régents et non des agents électoraux ; et pour cela il faut que l'exemple vienne d'en haut, comme dit M. Théraulaz.

En attendant, nous espérons que nos recrues profiteront, de quelques jours qui leur restent pour répéter leur géographie et leur histoire suisse. Il s'agit de l'honneur du district de la Gruyère. Faites tous vos efforts pour que cette année la Gruyère occupe un rang honorable non-seulement parmi les districts fribourgeois, mais aussi parmi les autres arrondissements scolaires suisses.

En contribuant à ce résultat vous enlèverez à M. l'inspecteur Progin la satisfaction de signaler dans le *Fribourgeois* la Gruyère comme étant le district le plus arriéré du canton. Et vous, surtout, jeunes citoyens des vallées de Charmey et de la Basse-Gruyère, rappelez-vous, qu'un jour, le même inspecteur vous a taxé d'ignorants parce que vous n'avez su, il y a trois ans, inscrire son nom sur la liste des députés au Grand Conseil.

Election des conseillers nationaux.

Nous apprenons de divers côtés que les Associations et Cercles conservateurs et libéraux de l'arrondissement fédéral dont font partie la Gruyère, la Glâne et la Veveyse sont convoqués sur dimanche et jeudi prochains à l'effet de discuter et d'arrêter l'attitude à prendre dans la votation du 26 courant.

Si Monsieur Jaquet n'eût pas décliné toute candidature, la Gruyère surtout se serait portée en masse aux urnes afin de protester avec le nom de ce digne magistrat contre la politique d'exclusivisme du gouvernement.

Nécrologie. — Un nombreux cortège de parents et d'amis accompagnait mercredi dernier, à Château-d'Oex, la dépouille mortelle de M. Bertholet, ancien préfet, receveur du district du Pays d'Enhaut. Pendant une carrière administrative de plus de quarante ans, M. Bertholet, par sa loyauté et son bon cœur, s'était acquis l'estime de ses concitoyens et jouissait d'une influence considérable dans la contrée.

Il comptait de nombreux amis dans notre Gruyère, aussi bien que dans le pays de Gessenay. Bon citoyen et homme de cœur, il était toujours prêt à venir en aide à ses compatriotes, et il laissera à ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme de bien !

Paix à ses cendres !
Sur sa tombe on pourra placer l'épithaphe de notre poète Glasson :

Patrie, bien des fils te naîtront encore dans la verte Gruyère.
T'aimeront-ils comme lui ?

A l'occasion de la grande foire de la St.-Denis, à Bulle, la C^o Bulle-Romont organisera les trains sup-

plémentaires suivants, les mercredi 15 et jeudi 16 octobre :

Romont, dép. 6 h. 50 matin.
Bulle, arr. 7 h. 45 »

Bulle dép. 4 h. 40 soir. | Romont dép. 6 h. 25 soir.
Romont arr. 5 h. 27 » | Bulle arr. 7 h. 17 »

Des trains supplémentaires anront en outre lieu pour le transport du bétail de Bulle à Romont, autant que les besoins l'exigeront. (Communiqué)

Un jeune homme de 18 ans, du nom d'Albiez, maçon, travaillant à Broc, est tombé avec un échaffaudage d'une manière si malheureuse, que le pauvre garçon est mort des suites de ses contusions et de ses blessures.

Histoire d'un drapeau.

Extrait du Journal de M. Brendler.

(Suite.)

Une nuit dans le désert.

Je ne fus que médiocrement étonné de la facilité avec laquelle nous pûmes sortir du cercle des avant-postes de Souakim. L'insouciance est le caractère de l'armée anglaise, laquelle fait assez mal le service de sûreté. La nuit aidant, nous pûmes reprendre la direction de Tamaniéh.

Le ciel était pur et étincelait d'étoiles qui paraissent avoir le double de grandeur et de clarté que dans les régions septentrionales de l'Europe.

La lune dans son plein présentait aussi une circonférence énorme et jetait des teintes argentées sur ce singulier paysage. Point de village, point d'habitation isolée, point de feu, de signes de vie nulle part. Par intermittences de pâles sillons lumineux couraient sur les saillies de sable ; c'étaient les derniers reflets de plus en plus affaiblis du phare de Souakim. Partout le mystère, la majesté mélancolique du désert. Le silence n'était interrompu que par le bruit mat, à peine distinct, que faisaient nos chameaux en posant leurs larges pieds dans le sable et par quelques rares glapissements de chacal qui revenaient sans doute de rôder autour de Souakim.

Nous parcourions une grande plaine légèrement entrecoupée par des monticules de sable ayant la forme des vagues de la mer, ouvrage des vents. L'ensemble du terrain semblait s'incliner doucement vers le littoral.

De loin en loin quelque maigre massif de Palmiers, de Tamaris ou de Mimosas, estompant avec vigueur leurs sombres chevelures sur la nappe grisâtre. Il y avait comme une menace dans les plis mystérieux de ses touffes noires ; on eût dit des brigands immobiles guettant leur proie.

Lorsque ma montre marqua minuit, nous avions déjà parcouru, au dire de notre chamelier, un espace considérable que le meilleur cheval n'aurait pu atteindre dans le même nombre d'heures.

Le pas du chameau, allongé, cadencé et ne fléchissant jamais, défit à la longue le coursier le plus rapide. Celui-ci, en prenant les grandes allures, dépassera certainement le chameau, pendant une heure ou deux de course ; mais comme ni le trot, ni le galop ne peuvent être de durée, le chameau laissera, à son tour, le cheval loin derrière lui, au bout de quatre à cinq heures de marche.

Puis, le cheval a besoin de repos, d'eau, de nourriture et de soins dont le chameau peut se passer pendant au moins 24 heures.

La Providence a tout bien fait ; elle a donné à chaque pays les animaux les plus utiles à l'homme et les plus appropriés au climat et aux besoins.

Le guide proposa une halte de demi-heure près d'un tamaris. Il fit concher les chameaux pour nous permettre de descendre de nos selles, juchées sur le sommet de la bosse de l'animal.

Nous primes un peu de nourriture dans le sac des vivres, c'est-à-dire des galettes de maïs broyé, des dattes et une gourde remplie de *sannié* (lait caillé).

— Allons, en route, nous dit le chamelier, les moments brûlent. Dans le désert, surtout la nuit, c'est l'imprévu qui règne ; les voyageurs nocturnes ont à redouter des ennemis bien autrement dangereux que des Anglais.

Ces paroles me donnèrent un frisson ; il me semblait voir reluire, dans le massif voisin, l'œil de feu de quelque fauve dressant ses oreilles velues et aiguisant ses griffes.

Nous nous remîmes en selle ; les chameaux se levèrent et marchèrent ; le chamelier entonna une de ces monotones chansons du désert qui endormiraient un volcan.

Tout-à-coup il interrompit son chant et prêta l'oreille ; les chameaux donnèrent des signes d'inquiétude. Il me semblait qu'une voix étrange venait de traverser l'espace.

Beni-Assoum, se penchant de mon côté, me dit tout bas : « C'est le lion, le seul ennemi que l'Arabe redoute. »

Un instant après, un second rugissement plus distinct retentit, jetant ses dernières vibrations comme un formidable bruit de crécelle.

Pour le coup les chameaux s'arrêtèrent net, faisant mine de rebrousser chemin.

— C'est bien loin, fit le chamelier ; nous ne sommes pas

sous le vent et le lion ne nous éventera pas. Qu'Allah nous protège !

Il fit remettre les montures en marche en les excitant par certaines intonations de voix, parfaitement comprises, à en juger par notre allure plus rapide.

Pour tout moyen de défense, nous n'avions que nos coutelas et un revolver qui se trouvait à ma ceinture ; c'était bien éphémère contre l'agile et redoutable roi du désert.

Nous en fûmes heureusement quittes pour la peur ; le lion ne donna plus signe de vie.

Nous continuâmes à marcher sans arrêt, jusqu'à l'aube.

Nous fîmes une halte comme celle de la nuit et nous primes un peu de nourriture.

Beni-Assoum avait attaché le drapeau bullois à la selle de son chameau, afin d'être plus libre en cas d'attaque du lion.

Azouar paraissait épuisé ; sa blessure le faisait souffrir. Son regard décelait une profonde tristesse ; il pensait sans doute à la belle et malheureuse Jessamia.

Dès l'apparition du soleil, mes trois compagnons se mirent à genoux, tournés vers l'astre du jour et se prosternèrent trois fois en récitant les prières du Coran de circonstance.

De mon âme s'échappa aussi un acte d'adoration et de reconnaissance à Dieu ; puis, j'envoyai une pensée attendrie à ma belle Suisse, si loin, et à tous les miens.

Nous repartîmes.

Le soleil était au zénith, lorsque nous aperçûmes, à l'horizon devant nous, une colline de terrain solide avec des flancs gazonnés et couronnée d'arbres. Je crus voir une oasis au milieu du désert aride.

C'était Tamaniéh.

(A suivre.)

Le Remède Ménard

contre le gonfle, opère tous les jours de nouvelles guérisons.

Voici quelques-unes des lettres que nous recevons à ce sujet :

Au Dépôt du Liquide météorifuge Ménard, à Bulle.

Je certifie avoir guéri du gonfle une genisse, samedi 4 octobre courant, par l'emploi du Liquide météorifuge Ménard. J'ai mélangé le liquide, selon indication du prospectus, avec du lait froid et de la suie tamisée, et cela m'a parfaitement réussi.

Torny-le-Grand, le 8 octobre 1884.

CÉSAR BUGNON, maréchal.

Au Dépôt du Liquide météorifuge Ménard, à Bulle.

J'ai eu, samedi 4 et lundi 6 octobre courant, deux vaches gonflées ou météorisées au repais. Je leur ai administré le remède Ménard comme c'est dit dans le prospectus : un litre de lait, deux cuillerées de liquide et deux cuillerées de suie. En moins de dix minutes mes vaches ont été l'une et l'autre déliivrées.

Je n'aurais jamais cru que l'effet fut aussi prompt et aussi sûr. Je crois donc devoir recommander ce remède à quiconque possède du bétail. Pour mon compte, étant muni d'un flacon de ce liquide, je suis tranquille sur le gonfle de mes vaches.

Avry-devant-Pont, le 9 Octobre 1884.

BIRBAUM, Joseph.

Au Dépôt du remède Ménard, à Bulle.

Je viens vous annoncer que Mme la veuve Marie Romanens à Vuippens a guéri avec du liquide météorifuge Ménard, 3 vaches gonflées, 2 dimanche soir 5 courant et une lundi, cela en moins de dix minutes. C'est moi qui lui avais fourni le remède.

Vuippens, le 9 octobre 1884.

FÉLICIEN ROLLE, laitier.

Au Dépôt du remède Ménard, à Bulle.

Je viens vous annoncer que j'ai eu le bonheur de guérir avec votre liquide météorifuge une genisse gonflée, chez moi le 3 octobre courant, et le samedi soir, 4 octobre, 6 vaches fortement météorisées ou gonflées, chez Joseph Bosson sur les Monts de Riaz.

Je n'ai jamais vu quelque chose d'aussi extraordinaire. En 5 minutes la chose a été réglée pour ma génisse. Chez Joseph Bosson, nous n'avons pas eu le temps d'ajouter de la suie pour les dernières vaches gonflées ; mais pour toutes, la chose a réussi admirablement. Une demi-heure après, les vaches guéries remangeaient comme si elles étaient affamées. Merci sincèrement.

Riaz, le 9 octobre 1884.

Jean Bosson.

Au Dépôt du remède Ménard, Bulle.

Avant de mettre mes vaches au repais, j'ai eu la précaution d'acheter chez votre représentant, M. Frédéric Murith à Epagny, un flacon du liquide météorifuge Ménard, contre le gonfle.

Bien m'en a pris, car j'ai eu le 2 octobre courant, une vache fortement prise du gonfle. Je lui ai donné la potion du remède Ménard indiquée dans le prospectus ; en moins de dix minutes, elle a été complètement débarrassée.

Le succès est magnifique. A mon avis, aucun propriétaire de bétail ne devrait demeurer sans avoir chez lui ce remède en provision.

Epagny (Gruyères), le 9 octobre 1884.

Xavier MORAND.

Pour la Rédaction : C. GILLARD.

Mise de bétail.

Le soussigné exposera en vente par voie d'enchères publiques, le 21 octobre courant, dès les 1 h. de l'après-midi, à son domicile à *Botterens*: 1° **13 belles genisses**; 2° **1 belle jument** de 4 ans; le tout sous de favorables conditions. [1087] **VICTOR GILLARD.**

MISE DE BÉTAIL.

Antoine Dupré, propriétaire, à Pont, vendra en mises publiques à son domicile, le **lundi 13 Octobre courant, dès les 10 heures du matin**, 25 pièces de gros bétail à cornes, 3 chevaux, 7 chars dont 3 à flèches, et environ 945 m.³ (35,000 pieds) de foin et regain 1^{re} qualité. Pont, le 7 Octobre 1884. [1086] **Antoine Dupré.**

AU MAGASIN DE Joseph Moura à Bulle
Grand choix de **vins blancs et rouges.**
Liqueurs et spécifiques de la **Grande Chartreuse.**
ÉPICERIE. — Lessive **Phénix**, véritable. [1101]

AVIS

La soussignée a l'honneur d'informer le public de cette ville qu'elle vient de recevoir un **grand choix de nouveautés de Paris** pour la confection des **chapeaux d'hiver.** Elle se recommande à l'honorable public qu'elle s'efforcera de satisfaire par un travail prompt et soigné et à des prix très-modérés. [1100] **Ursule Peyraud, Modiste.**

COURS DE DANSE.

Le soussigné prévient l'honorable public qu'il commencera le cours de danse le **26 Octobre** courant. Les anciens élèves qui veulent suivre les cours de répétition peuvent s'inscrire chez le soussigné. [1097] **Joseph Gschwind.**

DÉPOT.

Filature et échange de laines et filature de fil, chez [1096] **Veuve Joséphine Gremaud, à Bulle.**

Attention.

Afin de liquider une partie de sa provision de **Cigares**, le soussigné en vend dès aujourd'hui une certaine quantité, façon allemande et façon française, à des prix avantageux.

Liquidation de cartes à jouer, éponges, savons de toilette. [1082] **PIERRE MICHEL.**

MAGASIN A LOUER.

A louer pour y entrer au 1^{er} Août 1885, un **beau et grand magasin** avec un appartement au premier étage, au centre de la ville de **Bulle**, avec sortie sur les deux principales rues.

Pour les conditions et voir les locaux s'adresser au notaire **FAVRE à Bulle.**

A vendre ou à louer

une **jolie maison de campagne** à **La Tour-de-Trême.** — S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [1088]

Un **mouton**, manteau brun, s'est *égare depuis Sorens.* — Adresser les renseignements contre récompense à **M. Aphonse AYER**, feu Joseph, à Sorens. [1091]

EN VENTE
à l'imprimerie de la « Gruyère » :
Etiquettes gommées
pour vins.

ATTENTION.

Au magasin de BOSSON fils, Chapelier, à Bulle
— sous le bureau des Télégraphes —

Choix immense de **chapeaux de feutre**, dernière mode, soit: chapeaux d'enfants, de jeunes gens (fantaisie) et surtout le grand bord souple, forme haute, surnommé le *chapeau à coups de poings.* — **Blouses, chemises, pantalons, gilets, tricots, caleçons, parapluies, cannes, cravattes, et faux-cols.** — **Sacs de voyage et valises.**

Première qualité de **Fayence et poterie** en tous genres. — **Brosserie, balais.**

Spécialités de **tabacs et cigares**, ainsi que tous les articles de fumeurs. **Bourses et portemonnaies.** — **Cartes à jouer.**

Verrerie en tous genres.
Grand assortiment de **bonnets d'hiver**, soit fourrure, Astrakan, drap, en toutes formes et nouveautés, pour hommes et enfants.

Casquettes de soie pour l'atelier.
Se recommande par ses prix modérés, à sa nombreuse clientèle. [1093] **BOSSON fils, Chapelier.**

CUIRS ET CHAUSSURES.

Le soussigné informe qu'il vient de joindre à son magasin de cuirs et crépins un **Atelier et Commerce de chaussures**, où l'on ne trouvera qu'une marchandise de toute confiance.

Les commandes, sur mesures, ainsi que les raccommodages quelconques seront soignés au mieux et effectués dans le plus bref délai. [1098] **Ernest GLASSON, Bulle.**

Raoudzai, Pristi, Aïe,

que ... j'ai ... mal ... aux ... dents.

C'est ma faute, c'est ma très grande faute: les pieds toujours à l'humidité, toujours dans l'eau, toujours glacés.

Mesdames et Messieurs,
Venez donc chez moi faire vos emplettes de chaussures d'hiver et vous n'aurez plus mal aux dents.

J'ai un immense assortiment pour garantir la chaleur aux pieds. Tout le monde sait bien que la bonne chaussure et la meilleure marché se trouve chez

F. TRENQUE, à la Botte Rouge.

Hôtel du Cheval-Blanc

BULLE (SUISSE)

tenu par le propriétaire **Isidore Seydoux**, marchand de fromage de Gruyère, en gros.

Etablissement meublé complètement à neuf. — Vue splendide sur les Alpes et le Moléson, depuis la terrasse de l'Hôtel. — Situation favorable à proximité de la Gare, des Postes et du Télégraphe.

Bonne cuisine; service prompt et soigné; prix modérés.
Vastes écuries neuves, propres, chaudes, aérées et bien tenues. — Voitures et guides à disposition. [1055]

ECOLE SECONDAIRE

de la Gruyère.

La réouverture des cours est fixée au **lundi 13 Octobre**, à 9 heures du matin.

Les élèves nouveaux devront subir en entrant un examen destiné à constater s'ils ont les connaissances nécessaires pour suivre avec fruit les cours de 1^{re} année.

Pour inscriptions, renseignements et programme, s'adresser au directeur de l'école, **J. Barras, à Bulle.**

Changement de domicile.

Le soussigné prévient le public de la ville de Bulle et des environs, qu'il a installé une **boulangerie**, ainsi qu'un **magasin d'épicerie** dans la maison habitée par **M. Albert Gillard**, entrepreneur, route du Tirage, à Bulle (ancienne maison Pittet).

Il fera tout son possible pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur attention. On se rendra à domicile sur demande. [1052]

FRANÇOIS GARIN, boulanger.

DENTS.

L'art d'avoir de belles et bonnes dents, d'éviter les douleurs, de bien manger et d'éviter les maux d'estomac.

Consultations gratuites.
S'adresser à **F. BUGNON, chirurgien-dentiste, rue de la Préfecture 211, à Fribourg.** [730]

Chaux maigre.

Le soussigné vient d'ouvrir un four de chaux maigre, connue par sa résistance contre le temps et l'humidité. [1078] **Jacques Cardis à Monthovon.**

AVIS.

J'offre à vendre à très-bas prix un grand nombre de **livres** traitant de religion, pédagogie, sciences, etc. [1083] **PIERRE MICHEL.**

On offre à vendre une SCIERIE

située aux Granges, près Bulle. Le bureau du journal indiquera.

Un chien d'arrêt,

gris, tacheté brun, répondant au nom de **Mars**, avec collier en cuir noir, traînant un bout de corde, s'est échappé de l'Hôtel des Alpes.

Prière aux personnes qui pourraient en donner des renseignements de les communiquer à l'Hôtel des Alpes, à Bulle. [1099]

M. BUGNON, Chirurgien-Dentiste à Fribourg sera à Bulle, **Hôtel de l'Union**, chambre N° 17, le 16 Octobre, jour de la foire.

Les 19, 20 et 21 Octobre

à l'occasion de la bénichon BONNE MUSIQUE ET DANSE

à la **Maison de Ville**

de **La Tour-de-Trême.**
Invitation cordiale. [1089] **A. BERCHTOLD, aub.**

Fabrique de Limes.

Le soussigné a l'honneur d'aviser les industriels de la ville de Bulle et de la campagne qu'il a pris la succession de Monsieur **Philippe Guidi**, fabricant de limes. Il se recommande pour la continuation de son honorable clientèle qu'il s'efforcera de satisfaire par un travail prompt et soigné. Tous les jeudis il tiendra son dépôt sur la place du Tilleul à Bulle. — **Spécialité de trempe pour limes à scies.** [993]

A. Raggenbass, Fabricant de limes, successeur de M. Ph. Guidi, 261, rue de Morat, **FRIBOURG.**

Choucroute

de **Berne et Strassbourg** en seille et tonneaux dès 15 kilos. [1085] **EUG. WEBER, Camionneur.**

Chaussez-vous chaudement!

Au magasin de **BOSSON fils**, chapelier à **Bulle**, grand choix de **babouches bottines** (soit chaussures) en drap militaire, avec et sans semelles. [1094] Se recommande **ARNOLD BOSSON.**

Poêles

(FOURNEAUX)

— en poterie d'Alsace —

Chauffage sain et très économique. Grand et beaux choix chez

Jean Christinaz, cadet, à **FRIBOURG.** [1076]

Porcelets Anglais

RACE YORKSHIRE PURE

1^{er} Prix au concours de **Lausanne.**

S'adresser: *Ferme de Drognens, près Romont.* [1060]

A vendre un VÉLOCIPÈDE

avec rayons polis, ayant 1.25 mètre de diamètre, (60 fr.) [1073]

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

pour consommer sur place, 10,000 pieds de **foin** et 3000 pieds de **regain.**

S'adresser à **Jean Jacques Bulliard à Rossens**, ou à **M. Jacques Bourquet à Avry-devant-Pont.** [1090]

A LOUER

Un grand **Café-Brasserie**, à **Fribourg**, très bien situé, clientèle assurée. [1077] S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Un local pouvant servir de bureau ou de **magasin** avec **grande vitrine** et une **chambre meublée**, les deux situés au rez-de-chaussée de notre bâtiment, avenue de la gare. [945] **Glasson frères.**

A LOUER.

Un **magnifique appartement** exposé au soleil, composé de cinq pièces avec jardin et chambre à lessive.

Un **magasin** pouvant servir de bureau. S'adresser au bureau du journal. [1001]



PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour la Suisse: ...
Pour l'Étranger: ...
Prix du Numéro: ...
On s'abonne à ...
de po...

Le journal

Que de fois
régime qui ne
sont à la dévo
Satan qui a m
aussi bien qu
trons que pr
poigne, juges
armée du salu
de nous explo
Les fonction
ments de dom
Aussi, quan
du tribunal de
de garde de l
dit-on, calom
du salut libert
Duvillard, ne
une minute qu
Un homme
tion sociale, l
la justice de s
volé la tour d
ne se croirait
entre les tribu
Nous avons
qu'il était syn
nistrée, avait
de la loi, une
Or, il existe
billet à ordre
tion de l'entre
non pas seule
Ce cautionne
communal qu
été signé par

FEUIL

DENNI

On voit par l
aussi complète q
gnéri d'Henriett
entièrement des
y avait deux hom
et l'homme de l'o
d'une main énergi
En effet, qu'avait
L'opinion est, de
elle accepte. C'es
Denney ne pouva
même, en rejetan
n'osait s'avouer q
qui les lui souffla
disait-il avec un
briller dans le m
qui le tourmentai
tempêtes.